

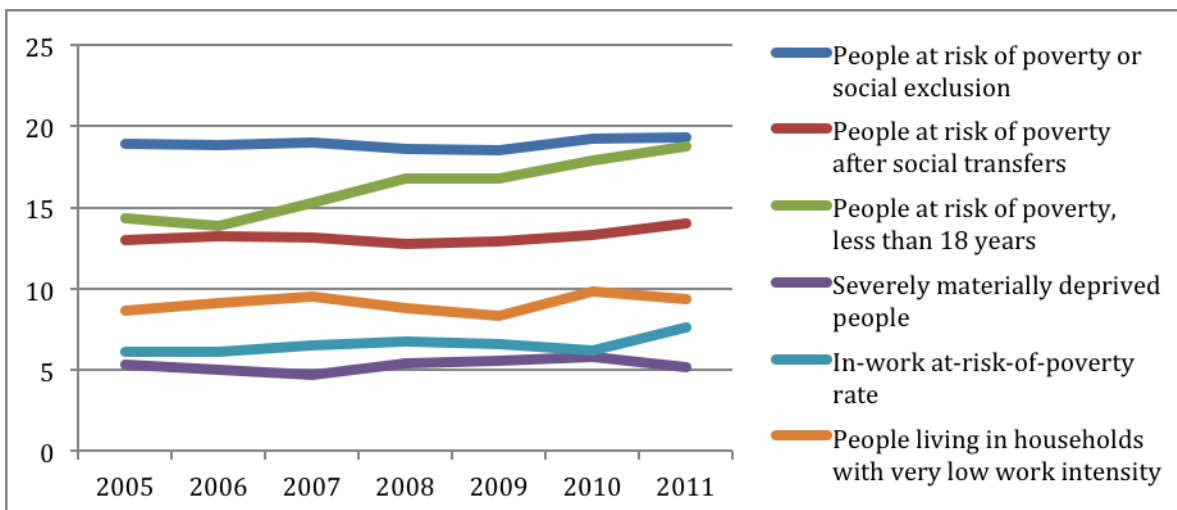
## 1. PAUVRETÉ

### 1.1. Tendances récentes

**L'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale en France sur la base des données d'Eurostat:**

- **Tous les indicateurs de pauvreté ont augmenté au cours de la période observée (2008-2012)**, à l'exception de celui des personnes vivant au sein des ménages sans emploi qui a de presque 1 point atteignant chuté de 8.4%.
- La pauvreté des enfants a augmenté par un inquiétant 2 pts, avec un taux de 18,8% en 2012 faisant des **enfants le deuxième groupe d'âge au risque plus élevé de pauvreté, après les jeunes de 18-24 ans** (22,4% au risque de pauvreté en 2012)
- Le taux de risque de pauvreté des **ménages avec enfants à charge a augmenté** de façon conséquente de 2.3 pts entre 2008 et 2011 (14.3% en 2008 contre 16.6% en 2011), et plus particulièrement les **personnes seules avec enfants** qui sont affectées de manière importante puisqu'en 2011, 33.9% sont en risque de pauvreté contre 27.9% en 2008.
- On constate une augmentation de 1.3 ppts du **taux de risque de pauvreté après transferts sociaux** allant de 12.7% (2008) à 14.1% (2012) montrant que les transferts sociaux suffisent de moins en moins pour vivre et pour lutter contre la pauvreté.
- On observe une augmentation du **taux de surcharge des coûts du logement** entre 2008 (4.1%) et 2011 (5.3%). Cela représente ici le pourcentage de la population vivant dans un ménage dans lequel les coûts totaux de logement représentent plus de 40% du revenu total des ménages.

**Tendance de la pauvreté en France (% de la population):**



Personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Personnes confrontées au risque de pauvreté après transferts sociaux

Personnes confrontées au risque de pauvreté de moins de 18 ans

Personnes privées sévèrement matériellement

Taux de risque de pauvreté pour les travailleurs pauvres

Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail

Les conclusions d'une récente étude<sup>1</sup> sur les bénéficiaires recevant de l'aide de la part du Secours Catholique – Caritas France fournit un aperçu plus détaillé de la gravité du problème :

- Le nombre de situations rencontrées par le Secours Catholique est relativement stable entre 2001 (595,300 situations et 1,387,000 personnes) et 2011 (585,500 situations et 1,422,000 personnes).
- On observe une augmentation du nombre de familles et d'enfants en situation de pauvreté. Les familles constituaient 47% des ménages en 2001, 49% en 2008 et 53% en 2011. Par ailleurs, en 2001, les enfants constituaient 42% du total des bénéficiaires, 46.2% en 2008 et 47% en 2011. **Les familles les plus touchées sont les familles monoparentales** (31% des situations rencontrées en 2011 sont des familles monoparentales contre 26% en 2001 et 29.4% en 2008), et particulièrement des **mères seules** (90% des familles monoparentales).
- Le logement représente une charge de plus en plus lourde. Entre 2001 et 2011, les loyers acquittés par les ménages rencontrés par le Secours Catholique ont augmenté de 21% pour le parc HLM et de 26% dans le privé en euro constant. Une **hausse du prix de l'eau de 38%** sur la même période est à déplorer, ainsi qu'une **augmentation de 48% pour l'électricité, le gaz et autres combustibles**.
- En **2011, 16% des ménages rencontrés par le Secours Catholique n'ont aucunes ressources**. Cela s'explique par le fait que les jeunes de moins de 25 ans sans charge de famille ne peuvent pas percevoir le RSA, que les étrangers en situation irrégulière ne peuvent pas prétendre aux prestations et qu'il existe un **taux important de non recours aux prestations** auxquelles les personnes ont droit. D'après le rapport final du Comité national d'évaluation du RSA de décembre 2011<sup>2</sup>, le taux de non-recours du RSA-socle est de 35%, tandis que celui du RSA-activité est de 68%.
- Les demandes les plus fréquentes formulées par les ménages rencontrés en 2011 sont **l'alimentation (56% ; +20ppts par rapport à 2001)**, suivis par **l'écoute et le conseil (54% ; +10ppts par rapport à 2001)** et les loyers et les facture avec 16%.
- En 2011, les publics les plus touchés par la pauvreté<sup>3</sup> sont les **jeunes** (sans ressources, sans emploi, en rupture familiale), les **familles monoparentales**, viennent ensuite les **migrants**, le plus souvent en difficultés administratives ; les **personnes âgées et retraitées** ; et enfin les **personnes en recherche d'emploi** et les **travailleurs pauvres**.

## 1.2. Évolutions récentes des politiques

**Depuis l'an dernier, les évolutions politiques suivantes ont pu être constatées :**

La France est aujourd'hui dans une période de transition politique puisqu'un changement de gouvernement a eu lieu en mai 2012 suite aux élections. Cela se traduit au sein des politiques engagées et notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, le gouvernement a adopté le 21 janvier 2013 un **plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**. Ce dernier se concentre sur trois axes de travail : (1) réduire les inégalités et prévenir les ruptures, (2) venir en aide et accompagner vers l'insertion, et (3) coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Ce plan prévoit la mise en œuvre de mesures dans différents domaines et ce, sur la durée du quinquennat du gouvernement. Ainsi, le plan prévoit : de favoriser **l'accès aux droits** et aux prestations sociales qui font l'objet d'un **non-recours** important, notamment par une réforme du RSA-

---

<sup>1</sup> Secours Catholique, 2012, *Statistiques d'accueil 2011. Regards sur 10 ans de pauvreté*. URL: [http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/DPSTAT\\_2012\\_-\\_sans\\_mention.pdf](http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/DPSTAT_2012_-_sans_mention.pdf)

<sup>2</sup> Revenu de Solidarité active (rSa), 2011, *Comité national d'évaluation du rSa. Rapport final*. URL: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000721/0000.pdf>

<sup>3</sup> En décembre 2011, 110 équipes du Secours Catholique ont été interrogées sur les changements des situations de pauvreté. Les constatations ont été collectées dans un document appelé « baromètre » (document bimestriel).

activité qui souffre d'un taux record de non-recours (68%) ; Un rattrapage du niveau du **RSA socle**, de 10%, en sus de l'inflation, d'ici 2017, avec une première **revalorisation** de 2% en septembre 2013 ; Une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (**CMU-C**), de façon à faire entrer 750 000 personnes de plus dans ce dispositif et celui qui l'accompagne, de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (**ACS**) ; Une **aide aux familles monoparentales ou nombreuses en situation de pauvreté**, à travers une augmentation du montant de l'allocation de soutien familial (**ASF**) et une majoration du complément familial (**CF**) ; Un **investissement massif dans l'hébergement et l'accès au logement**, avec d'abord des mesures d'urgence : 9 000 places de plus - hébergement classique et accueil des demandeurs d'asile. Avec ensuite des mesures structurelles d'accès au logement, qui bénéficieront d'un effort budgétaire équivalent ; Un **renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants de familles en situation de pauvreté**, ainsi sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale, avec un minimum de 10%.

Une circulaire relative à la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adoptée le 7 juin 2013 afin de faire appliquer le plan par tous les acteurs concernés (élus, administrations, collectivités publiques, partenaires sociaux, associations, citoyens). Le plan est une avancée incontestable et nous le considérons comme un aspect positif dans la lutte contre la pauvreté mais nous ne pouvons pas encore juger de sa complète efficacité tant que les mesures contenues ne seront pas en vigueur.

#### **Évaluation du PNR 2013 de la France et mesures qui s'y réfèrent:**

Le PNR relate essentiellement les mesures contenues dans le **plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** de janvier 2013 qui prévoit de nombreux objectifs à atteindre à l'issue du quinquennat. Le PNR réserve une grande partie à la **réduction du chômage**. Ainsi, toutes les mesures adoptées dans le but de faire croître l'emploi contribuent à la lutte contre la pauvreté et fait donc partie de l'inclusion active (*cf, section* emploi ci-dessous). En revanche, le **PNR aborde peu la question de la pauvreté des enfants** qui est pourtant un défi important. Nous regrettons aussi que le **PNR n'aborde que très peu la question de la pauvreté des migrants, et notamment des roms**, alors que cette catégorie de la population est particulièrement affectée par la pauvreté.

Dans l'ensemble, les mesures énoncées par le PNR (mesures décrites en 1.2.a) semblent adéquates pour traiter correctement le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale et s'avèrent être un premier pas pour relever les défis liés à la réduction de la pauvreté. Toutefois, il faut attendre avant de tirer des conclusions hâtives car il est trop tôt pour évaluer les résultats de ces mesures et **l'adéquation de certaines mesures sont à nuancer :**

- Les mesures annoncées concernant l'hébergement d'urgence ne sont que des intentions généralistes, vagues et non concrètes : problème de visibilité de la stratégie en matière d'hébergement, peu de moyens alloués pour prévenir la perte du logement, **peu de moyens budgétés pour la création de logements très sociaux et d'accompagnement social vers le logement**.
- La **révision annoncée de l'architecture des prestations familiales vise avant tout à réduire le déficit** de la branche famille plutôt que réformer en profondeur et augmenter les aides familiales pour les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Le document ne résout pas le problème de **l'accès aux soins dû aux déserts médicaux et aux refus de soins**.
- Le PNR n'aborde pas non plus l'Aide médicale de l'État (AME) qui **permet aux étrangers en situation irrégulière de pouvoir se faire soigner** alors que le taux de non-recours est élevé. Le gouvernement a uniquement supprimé une mesure du gouvernement précédent qui prélevait 30 euros pour y avoir accès.
- Le PNR ne fait pas non plus état de la question de la domiciliation : les **personnes sans logement ont besoin d'une adresse pour pouvoir bénéficier de leurs droits** et une réforme est nécessaire car les associations n'arrivent plus à remplir pleinement ce rôle et les centres communaux d'action sociale qui doivent s'en charger ne le font pas de manière satisfaisante.

- La **revalorisation du RSA-socle de 10% est trop faible**. Une revalorisation de 25% était demandée par le Secours Catholique

### Évaluations des recommandations spécifiques (CSR) la France adoptées en 2013:

Les recommandations suivantes proposées par la Commission pourraient avoir un impact négatif sur la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France :

Recommandations pouvant avoir un impact négatif	Impacts négatifs possibles
<b>CSR 1</b> sur le redressement de la dette excessive.	• Les efforts de réduction des déficits pourraient avoir un impact négatif sur les politiques sociales car les politiques d'austérité touchent toujours les plus pauvres en premier.
<b>CSR 4</b> sur l'amélioration de la concurrence dans le secteur des services	• L'ouverture à la concurrence de certains secteurs pourrait occasionner des pertes d'emploi importantes et à terme diminuer la qualité des services et augmenter les tarifs.
<b>CSR 5</b> sur la simplification du système fiscal	• Risque d'augmenter les taxes à la consommation, qui pèsent lourdement sur les budgets des plus pauvres

### 1.3. Recommandations

- ➔ **Augmentation du RSA** pour que personne ne vive avec moins de 40% du revenu médian, soit +25 % en 5 ans. Déployer des pactes territoriaux d'insertion afin qu'ils soient efficaces et représentatifs.
- ➔ **Augmentation du RSA à Mayotte** (où le RSA représente 25% du RSA perçu en métropole).
- ➔ Créer une extension du RSA activité pour les jeunes qui travaillent et améliorer la qualité de l'information afin de limiter le taux de non-utilisation
- ➔ A la fin de l'expérimentation, si elle est positive, **étendre la Garantie jeune au plus grand nombre**, sinon créer une extension du RSA activité pour les jeunes qui travaillent
- ➔ Redéployer la politique familiale et fiscale pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté des enfants, en **remplaçant par exemple le quotient familial par un crédit d'impôt par enfant**, en développant les modes de garde accessibles aux familles pauvres
- ➔ Poursuivre **l'effort de construction de logements sociaux** et surtout très sociaux financièrement accessibles aux personnes aux revenus faibles et affecter un contingent de logement affecté aux jeunes. **Rétablir l'indexation des aides au logement sur les niveaux réels de loyer** pour les logements privés et publics
- ➔ Concevoir un plan d'urgence dans les territoires où la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) n'est pas respectée dans le but de mobiliser les logements supplémentaires pour compléter le complexe d'appartements sociaux existants
- ➔ Compte tenu de la nécessité de **simplifier l'accès aux soins** de toutes les personnes démunies vivant en France, l'AME et la CMU devraient être fusionnées en un seul dispositif spécifique, destiné aux plus démunis : Un dispositif unique permet des économies de gestion, une simplification pour les personnes concernées et les professionnels de santé et une sécurisation du parcours de soins coordonné sans risque de rupture. Le système de la CMU doit être appliqué à Mayotte

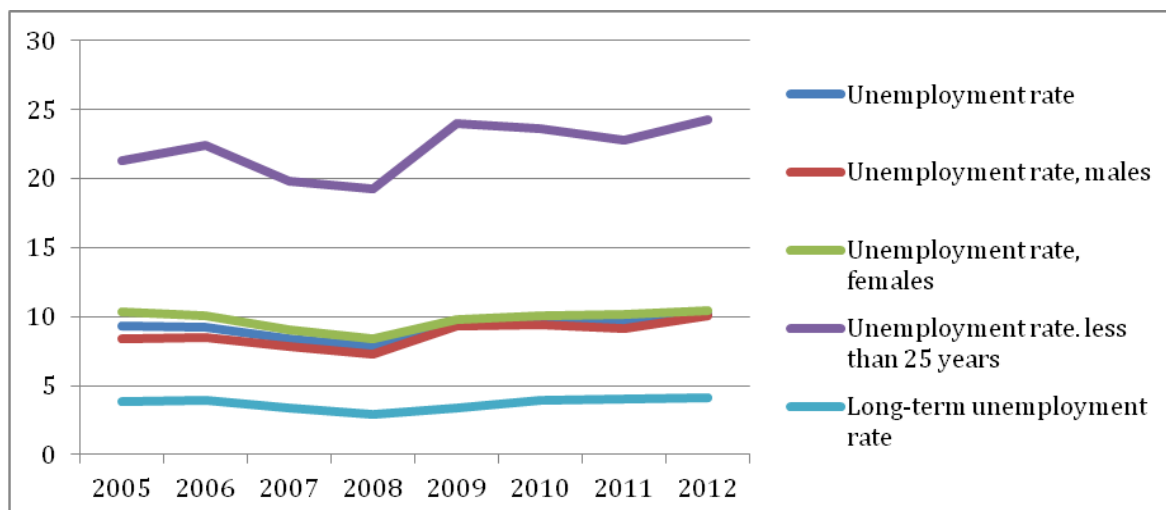
## 2. EMPLOI

### 2.1. Tendances récentes

#### L'évolution de la situation de l'emploi en France :

- **Le chômage a continué d'augmenter au cours de la période observée** (passant de 7,8% en 2008 à 10,2% en 2012), touchant en particulier les jeunes dont le taux de chômage a augmenté de 5 pts. Alors que tous les autres indicateurs de l'emploi sont relativement mieux que la moyenne de l'UE, le taux de chômage des jeunes restait au-dessus de la moyenne européenne de 22,8% avec ses 24,3%.
- **La plus forte augmentation proportionnelle peut être observée dans le taux de chômage à long terme**, qui est passée de 2,9% en 2008 à 4,1% en 2012. Le taux a augmenté plus fortement chez les hommes (de 1,3 pts), comblant l'écart entre les sexes pour cet indicateur.
- **Le taux de chômage de la population ayant atteint un niveau d'étude primaire et présecondaire a fortement augmenté** entre 2008 et 2012 (passant de 9.7% à 13.8%). Une augmentation est aussi à déplorer en ce qui concerne les personnes ayant atteint un niveau d'étude secondaire et postsecondaire non supérieur (de 5.5% en 2008 à 8.3% en 2008). **Concernant ceux qui ont atteint un niveau d'études supérieures, ils sont moins durement touchés** avec une légère augmentation du taux de chômage d'1.1 ppt (4.0% en 2008 contre 5.1% en 2012).

Tendance de l'emploi France (% de la population):



Taux de chômage

Taux de chômage, hommes

Taux de chômage, femmes

Taux de chômage des moins de 25 ans

Taux de chômage de longue durée

Les conclusions d'une récente étude<sup>4</sup> sur les bénéficiaires recevant de l'aide de la part du Secours Catholique – Caritas France fournit un aperçu plus détaillé de la gravité du problème :

- En 2008, 20% des personnes rencontrées avaient un emploi alors qu'en 2011, seulement 18% en avaient.
- Le taux de chômage a augmenté parmi les personnes rencontrées de 65.1% en 2008 et 66% en 2011.
- En 2011, **33.1% des personnes rencontrées sont au chômage depuis plus de deux ans** contre 29.9% en 2008.
- Concernant les jeunes de 18-25 ans rencontrés par le Secours Catholique, 40.2% sont au chômage, dont 30% qui ne sont pas indemnisés en 2010.

En complément, les statistiques nationales confirment les observations ci-dessus:

- D'après les statistiques nationales (INSEE), 22.9% des 15-24 ans sont en chômage sur la même année, alors que le taux a légèrement baissé à 21.7% en 2011<sup>5</sup>.
- The statistics show that at times of economic difficulties, the less educated are the most vulnerable. Selon l'INSEE, 15.1% des personnes ayant atteint un niveau d'étude primaire et présecondaire sont au chômage en 2011, 8.9% de personnes ayant atteint un niveau d'étude secondaire et postsecondaire non supérieur sont au chômage pour la même année, tandis que 5.6% des diplômés supérieurs le sont<sup>6</sup>. Ces statistiques affirment que les plus vulnérables en tant de difficultés économiques restent les moins éduqués.

## 2.2. Évolutions récentes des politiques

**Depuis l'an dernier, les évolutions politiques suivantes ont pu être constatées :**

Le 14 juin 2013 a été adoptée la **loi sur la sécurisation de l'emploi** qui transcrit l'accord national interprofessionnel sur l'emploi (ANI) de janvier 2013 qui prévoit des mesures destinées à **lutter contre la segmentation du travail**. Ses dispositions rendent possible le maintien dans l'emploi des salariés en cas de grave difficulté conjoncturelle grâce à la signature d'accords d'entreprise qui les autoriseront à modifier pour 2 ans maximum les temps de travail et les salaires des employés, plutôt que de procéder à des licenciements économiques. Le problème de ce texte est qu'une fois l'accord d'entreprise signé, l'accord individuel du salarié ne sera plus exigé et son temps de travail et/ou son salaire pourra être diminué sans son consentement. Cette loi pourrait avoir un impact négatif puisqu'en cas de difficulté économique et de refus du salarié de baisser son salaire ou ses horaires, un licenciement individuel pour motif économique peut être prononcé. La loi porte aussi sur la qualité de l'emploi et sur le recul de la précarité notamment en incitant à recourir au CDI plutôt qu'aux CDD grâce à la modulation des cotisations d'assurance-chômage des contrats précaires et en créant le droit pour tout salarié de créer un **compte personnel de formation** permettant la formation tout au long de la vie. Cette loi a aussi instauré une **action à destination des jeunes quittant le système éducatif sans diplôme** pour les amener vers une formation ou vers l'emploi.

D'autres mesures ont été prises en faveur de l'emploi des jeunes : les **emplois d'avenir** (loi du 26 octobre 2012) pour inciter la création d'emplois pour les jeunes éloignés de l'emploi grâce à une prise en charge de l'État ; les **contrats de génération** (loi 1er mars 2013) favorisant l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans, tout en gardant un sénior pour le former ; les **Garanties jeunes** prévues par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 qui visent à inscrire

---

<sup>4</sup> Secours Catholique, 2012, *Statistiques d'accueil 2011. Regards sur 10 ans de pauvreté*. URL: [http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/DPSTAT\\_2012\\_-\\_sans\\_mention.pdf](http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/DPSTAT_2012_-_sans_mention.pdf)

<sup>5</sup> INSEE, [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon03323](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03323)

<sup>6</sup> INSEE, [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon03345](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03345)

100 000 jeunes en situation de pauvreté dans un parcours contractualisé d'accès à l'emploi ou à la formation.

En ce qui concerne les emplois d'avenir et les garanties jeunes, le nombre de contrats jusqu'alors signés reste trop faible et il faudrait une augmentation significative pour qu'un réel impact positif se fasse ressentir. Par ailleurs, un **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** est entré en vigueur au 1er janvier 2013 et engendre une **baisse du coût du travail** et une **augmentation corrélative de la compétitivité**. Selon le gouvernement, cette mesure créerait 300 000 emplois d'ici 2017. Le gouvernement a également débuté une **réforme de Pôle Emploi** pour renforcer ses moyens humains (création de postes) et financiers afin d'apporter une aide plus adéquate et personnalisée aux demandeurs d'emploi dans leurs démarches et dans leurs formations. Pour cela, un plan stratégique « Pôle Emploi 2015 » a été lancé. Ces mesures sont une avancée en matière d'emploi et de réduction du chômage mais des nuances sont à apporter (*voir ci-dessous*).

### Évaluation du PNR 2013 de la France et mesures qui s'y réfèrent:

La plupart des mesures précitées prises dans le but de faire croître l'emploi sont relativement adéquates et pertinentes pour atteindre cet objectif mais des nuances sont à apporter. On peut noter qu'il aurait été **bienvenu que d'autres « publics vulnérables » soient pris en compte, tels que les personnes handicapées ou les migrants, et notamment les roms** qui sont particulièrement éloignés du marché du travail.

La **formation continue** comme facteur luttant contre le chômage est traitée mais il est dommage que le PNR n'aborde pas une réforme en profondeur des formations professionnelles et de leurs financements qui doivent être beaucoup plus orientés vers ceux qui en ont le plus besoin. Elles sont effectivement gérées la plupart du temps par les syndicats et des pertes financières sont observées.

Pour ce qui est de la bonne administration des services publics de l'emploi (Pôle Emploi) par une augmentation des moyens humains et financiers : 2000 créations de CDI ont été annoncées fin mars, s'ajoutant aux 2000 créations antérieures, et seront effectives en septembre 2013, délai que l'on estime relativement long malgré la nécessité de l'action.

Le PNR 2013 contient un grand nombre de mesures concernant le travail des jeunes qui semble favoriser leur **insertion professionnelle**, ainsi que le maintien des seniors en emploi. Il faut toutefois noter que les **emplois d'avenir sont réservés au secteur public** et à la fin mars, 15 000 contrats étaient déjà signés mais en 6 mois, **le nombre de contrats est trop faible** sur les 150 000 prévus. En ce qui concerne les Garanties Jeunes, là encore, la mesure est bienvenue mais ne concerne qu'une trop faible proportion de jeunes. **L'accord national interprofessionnel** du 11 janvier 2013 tente de trouver un équilibre entre la flexibilité du travail, favorable aux entreprises et la sécurité des salariés (garanties de maintien dans l'emploi). Il faut toutefois se méfier de l'application de ces mesures qui réservent la possibilité en cas de crise, de diminuer le temps de travail et les salaires temporairement, et en cas de refus, de pouvoir licencier pour motif économique. De plus, l'application des **dispositions contenues dans l'ANI semble dépendre des rapports de force au sein des différentes branches** puisque c'est à l'issue de négociations de branches que les dispositions seront appliquées. La polémique que suscite ce texte vient également du fait qu'une fois l'accord de branche signé, **l'accord individuel du salarié ne sera plus exigé et son temps de travail et/ou son salaire pourra être diminué sans son autorisation**.

Au 1er janvier 2013, le dispositif du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** est entré en vigueur et permettrait de créer 300 000 emplois d'ici 2017 mais il faut s'assurer que sa mise en œuvre incite réellement les entreprises à embaucher et non à permettre une augmentation de leurs bénéfices sans création d'emplois.

Il est aussi dommage que **le PNR ne livre ni d'objectifs chiffrés, ni d'indicateurs pour évaluer les résultats**.

**Évaluations des recommandations spécifiques (CSR) la France adoptées en 2013:**

Les recommandations suivantes proposées par la Commission pourraient avoir un impact négatif sur la situation de l'emploi en France :

Recommandations pouvant avoir un impact négatif	Impacts négatifs possibles
<b>CSR 1</b> sur le redressement de la dette excessive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction des déficits et la politique d'austérité brident la relance de la croissance et donc la création d'emploi.</li> </ul>
<b>CSR 4</b> sur l'amélioration de la concurrence dans le secteur des services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de la concurrence dans les services publics pourrait avoir pour impact de diminuer le taux d'emploi et la qualité des services.</li> </ul>

### 2.3. Recommandations

- **Renforcer les moyens octroyés à la formation professionnelle et à l'accompagnement vers et dans l'emploi** et les flécher davantage vers les personnes qui en ont le plus besoin ; chômeurs de longue durée, personnes sans qualification, personnes handicapées; Nécessité de développer réellement un droit au parcours individualisé et un compte individuel de formation.
- **Doter les missions locales de moyens plus importants** afin de leur permettre d'être de vrais appuis notamment pour les jeunes en difficultés et de traiter leurs difficultés dans leur globalité
- Développer et faciliter les expérimentations permettant d'accompagner les personnes les plus en difficultés vers l'emploi : **allongement des contrats d'insertion si nécessaire** par exemple.
- **Identifier des emplois** utiles à la société mais pour le moment non solvables et qui pourraient être pris en charge un temps par la collectivité.
- **Investir et former du personnel dans les secteurs d'activité identifiés comme d'avenir, notamment par la plateforme syndicale et patronale** (Medef, CGPME, UPA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, le 28 05 2013)